

# REPUBLIQUE FRANCAISE

# 113 route de la Rochelle 17230 MARANS

#### **EXTRAIT DU COMPTE RENDU - AFFICHAGE**

# **COMPTE - RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

# Séance du 14 Mars 2018

Nombre de membres en exercice : **40**Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 36

Date de la convocation: 7 Mars 2018

'an deux mille dix-huit, le quatorze mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, se sont réunis en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes de Cram-Chaban sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Présents:

MM. FAGOT, DEBEGUE, Mme DUPRAZ, déléqués d'Andilly les Marais,

Mme ROCHETEAU, déléguée de Benon,

MM. BOISSEAU, BAUDOUIN, Mme BRAUD, délégués de Charron,

M. RENAUD, délégué de Cram-Chaban,

M. BESSON, délégué de Ferrières d'Aunis,

M. GALLIAN, délégué de La Grève sur Mignon,

M. PELLETIER, délégué de La Laigne,

M. SERVANT, délégué de La Ronde,

M. BLANCHARD, délégué de Longèves,

MM. MIGNONNEAU, BODIN, MAITREHUT, Mme MAINGOT, déléqués de Marans,

M. NEAU, Mme ROBIN, délégués de Nuaillé d'Aunis,

Mme GOT, déléquée suppléante de Saint Cyr du Doret,

M. PETIT, Mmes VIVIER, GEFFRE, délégués de Saint-Jean de Liversay,

Mme AMY-MOIE, M. PAJOT, délégués de Saint Ouen d'Aunis,

M. LUC, Mme DUPE, délégués de Saint Sauveur d'Aunis,

M. BOUHIER, délégué de Taugon,

M. VENDITTOZZI, Mme SINGER, délégués de Villedoux.

Absents excusés: MM. TAUPIN, PAPOT, PARPAY, BELHADJ, BONTEMPS, SUIRE, Mme BOIREAU, GUINET, BAUDIN-

MOYSAN, BOUTILLIER

Absents: Mme BOUTET, M. CRETET,

Monsieur TAUPIN donne pouvoir à Monsieur BLANCHARD, Madame BOIREAU donne pouvoir à Monsieur BODIN, Madame GUINET donne pouvoir à Monsieur SERVANT, Monsieur BONTEMPS donne pouvoir à Madame MAINGOT, Madame BAUDIN-MOYSAN donne pouvoir à Monsieur MIGNONNEAU, Monsieur SUIRE donne pouvoir à Monsieur PETIT.

Assistaient également à la réunion : M. CHAMPSEIX, Direction, Mme HELLEGOUARS, Administration Générale.

Secrétaire de séance : Corinne SINGER

# ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président demande aux membres présents le retrait de la question 5 de l'ordre du jour concernant les conventions de subventions de plus de 23 000 euros. En effet, à ce jour, tous les éléments n'ont pas été réunis. Le Conseil a accepté ce retrait.

# 1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS DU 20 DECEMBRE 2017 ET DU 24 JANVIER 2018

A l'unanimité, les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé le compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 Décembre 2017.

A l'unanimité, les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé le compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 Janvier 2017.

# 2. RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE 2017 CONCERNANT LES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR

Lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017, la communauté a décidé la fixation des tarifs de taxe de séjour applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. S'agissant de taxe, la Préfecture a rappelé que la date limite de fixation des tarifs de taxe de séjour est au 1<sup>er</sup> octobre de l'année (n-1) pour l'année suivante.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE RETIRER la délibération du 20 décembre 2017 concernant la fixation des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

# 3. FINANCES - VOTE DE LA FISCALITE 2018

Le projet de Budget 2018 a été élaboré sans augmentation du taux des quatre taxes : taxe d'habitation (TH), taxe foncière bâti (TFB), taxe foncière non bâti (TFNB), cotisation foncière des Entreprises (CFE). Il est donc proposé de reconduire les taux antérieurs de 2017.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VOTER pour l'année 2018 les taux suivants :

TH:	9,11	%
TFFB :	. 1,27	%
TFNB:	. 6,40	%
CFE:	22.50	%

Arrivée de MM. BOISSEAU, BAUDOUIN, MIGNONNEAU, Mmes BRAUD, AMY-MOIE

**TOTAL culture** 

#### 4. FINANCES - ATTRIBUTIONS DE LA SUBVENTIONS DE PLUS DE DIX MILLE EUROS

Dans le cadre du vote du Budget Principal 2017, les différentes demandes de subventions ont été examinées par les commissions concernées ainsi que par la commission des finances :

COLTURE					
STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commission	Proposition commission finances	
Ecole de musique Point d'Orgue	60 187,00 €	65 900,00 €	50 000,00 €	55 884 \$	
Ecole de musique Accord Parfait	20 000 00 €	32 045 00 €	0 000 00 €	12 300 4	

80 187,00 €

SPORT				
STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commission	Proposition commission finances
FC2C	12 000,00 €	22 000,00 €	12 000,00 €	12 000 €
TOTAL Sport	12 000,00 €	22 000,00 €	12 000,00 €	12 000 €

97 945,00 €

59 000,00 €

68 184 €

STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commission	Proposition commission finances
Club d'entreprises - UC2A	34 696,00 €			12 000
TOTAL Divers	34 696,00 €			12 000

SOCIAL					
STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commissions	Proposition commission finances	
ACTION SOCIALE AIDE AUX PERSONNES					
Mission Locale	28 363,00 €	28 363,00 €	28 363,00 €	28 363 €	
VIE SOCIALE INSERTION DES JEUNES					
Briquetterie aide à l'emploi des - 25 ans	26 520,00 €	26 520,00 €	26 520,00 €	26 520 €	
ESPACE MOSAIQUE COURCON					
Tronc commun	35 972,00 €	36 100,00 €	36 460,00 €	36 332 €	
Point emploi	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000 €	
Famille Développement local	18 500,00 €	18 800,00 €	18 500,00 €	18 500 €	
Action mobilité - Aide au poste chauffeur		5 000,00 €	3 000,00 €	3 000 €	
Loyer Chinetterie	21 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000 €	
Adulte lien social	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000 €	
Loyer Courçon	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500 €	
Action Culture	1 000,00 €	3 500,00 €	800,00€	800€	
LAEP "Pomme de reinette"	5 412,00 €	5 412,00 €	5 412,00 €	5 412 €	
Accueil jeunesse Espace Mosaïque	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000 €	
TOTAL ESPACE MOSAIQUE	125 384,00 €	134 312,00 €	129 672,00 €	129 544 €	

CENTRE SOCIAL LES PICTONS				
Tronc commun	36 090,00 €	36 760,00 €	36 450,00 €	36 450 €
Espace ressources multimédia	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000 €
Permanences	5 090,00 €	5 150,00 €	5 090,00 €	5 090 €
Loisirs /culture	1 500,00 €	1 600,00 €	1 500,00 €	1 500 €
réseau violences	4 600,00 €	4 700,00 €	4 600,00 €	4 600 €
Prévention jeunesse	3 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500 €
Action santé	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500 €
Jeunesse /proximité/itinérance	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000 €
Action Culture	550,00 €	600,00 €	600,00€	600 €
Accueil jeunesse Les Pictons	13 000,00 €	14 000,00 €	13 000,00 €	13 000 €
LAEP "La petite tribu" Les Pictons	13 420,00 €	13 420,00 €	13 420,00 €	13 420 €
Soirée débat parents	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500 €
P'tits bonheurs en famille	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550€
TOTAL LES PICTONS	131 300 00 €	135 280,00 €	133 710,00 €	133 710 €
TOTAL social	311 567,00 €	324 475,00 €	318 265,00 €	318 137 €

#### **SOUTIEN A LA PARENTALITE**

STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commission	Proposition commission finances
CLES des champs- fonctionnement	35 441,00 €	36 150,00 €	36 150,00 €	36 150 €
CLES des champs- achat de Jeux	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500 €
CLES des champs- Itinérance	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000 €
TOTAL soutien à la parentalité	38 941,00 €	39 650,00 €	39 650,00 €	39 650 €

#### **SOUTIEN ACM-AJ**

STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande	Proposition	Proposition
		2018	commission	commission finances
Andilly	10 114,00 €	11 522,00 €	11 522,00 €	11 522 €
Angliers	10 353,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580 €
Benon-Ferrières SIVOS	8 633,00 €		777,30 €	777 €
Charron	3 940,00 €		2 734,40 €	2 734 €
Courçon	28 875,00 €		44 249,65 €	44 250 €
Clc subvention sur projet	1 665,00 €	4 348,42 €	2 300,00 €	2 300 €
La Ronde / Saint Cyr du Doret	1 133,00 €		1 631,60 €	1 632 €
La Grève / Cram-Chaban SIVOS LCL	E0400 £		290,90 €	291 €
La laigne SIVOS LCL	584,00 €		186,90 €	187 €
Le Gué d'Alleré	2 081,00 €		1 955,95 €	1 956 €
Marans Municipal	14 979,00 €			19 036 €
Marans les pictons	24 818,00 €	22 510,00 €	18 717,00 €	18 717 €
Nuaillé d'Aunis	13 797,00 €		12 603,04 €	12 603 €
Saint Jean de Liversay	35 677,00 €		46 747,90 €	46 748 €
Saint Jean de Liversay séjour	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000 €
Saint Ouen d'Aunis	12 016,95 €		6 470,42 €	6 470 €
Saint Sauveur d'Aunis	23 952,00 €		19 231,85 €	19 232 €
Villedoux	15 573,00 €		12 702,50 €	12 703 €
Actions innovantes enfance jeunesse PEL	4 000,00 €	5 330,00 €	5 330,00 €	5 330 €
TOTAL soutienACM-AJ	214 190,95 €	60 060,42 €	203 031,41 €	222 067 €

TOTAL	691 581,95 €	544 130,42 €	631 946,41 €	672 038
-------	--------------	--------------	--------------	---------

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé D'ATTRIBUER les subventions telles que détaillées ci-dessus et a AUTORISE le Président à signer les conventions d'objectifs ou d'encadrement pouvant être mises en place à cette occasion.

# 5. FINANCES - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Présentation du projet de budget principal pour 2018. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement : 8 106 380,00 Euros. Section d'investissement : 4 862 432,94 Euros. Soit un total de : 12 968 812,94 Euros.

Ce budget est voté par nature. Il rappelle aussi que le Conseil vote le budget au niveau des chapitres budgétaires. De même sont intégrés dans le document budgétaire les attributions de subventions individualisées.

# I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dé</u>		

<u>Depenses</u>	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 401 745,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 655 000,00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	2 045 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 117 650,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	66 500,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €

Chapitre 022 - Dépenses imprévues	310 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	235 685,00 €
Chapitre 042D1 – Amortissement des immobilisations	273 800,00 €

#### **Recettes**

Chapitre 013 - Atténuation de charges	90 600,00 €
Chapitre 70 - Produits des Services du Domaine et ventes diverses	109 000,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	5 517 400,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	2 300 130,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	87 200,00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	50,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	2 000,00 €

Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,00€
Chapitre 042R - Amortissement des subventions	0.00 €

# II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opérations en dépenses et recettes.

# \* Opérations financières

# Dépenses :

Chapitre 27 – Autres Immo Financières :	0,00 €
Chapitre 16 – Emprunts :	193 500,00 €
Chapitre 165 - Dépôts et cautionnements	0,00 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues :	0,00 €
Chapitre 040 – Transfert entre sections :	0,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	20 000,00 €

#### Recettes:

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	2 131 543,20 €
Chapitre 16 – Emprunts en euros	2 157 404,74 €
Chapitre 10222 (F.C.T.V.A.) – Dotations, Fonds divers. :	44 000,00 €
Chapitre 021 – Virement section Fonctionnement :	235 685,00 €
Chapitre 040 – Transfert entre sections (Amortissements) :	273 800,00 €
Chapitre 041 –Opérations patrimoniales :	20 000,00 €

# \* Investissement non individualisé

FOONIONAIE	/ TOUDION AF
FCONOMIE	/ TOURISME

AP18.A / 201801	ESPACE DE CO-WORKING MARANS	550 000 €
Dépenses :		
Chapitre 20 –Immobilisations i	ncornorelles	40 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations	corporelles	360 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations	en cours	150 000 €
AP18.C / 201803	LA BRIQUETERIE	200 000 €
Dépenses: Chapitre 23 - Immo	hilisations en cours	200 000 €
Depenses: Onaphie 20 mini	obilisations circours	200 000 €
AP17.G / 201709	TOURISME FLUVESTRE	100 000 €
Dépenses :	100111011121201112	100 000 0
•		
Chapitre 21 – Immobilisations	corporelles	75 000 €
Chapitre 23 - Immobilisations	en cours	25 000 €
onapino de infinositorio		20 000 0
OFDVIOEO		

SERVICES

AP18.D / 201804 <i>Dépenses :</i>	POLE DE SERVICE DE FERRIERES	200 000 €
Chapitre 20 – Immobilisations in Chapitre 23 – Immobilisations	•	50 000 € 150 000 €
AP18.E / 201805 <i>Dépenses :</i> Chapitre 23 – Immo	POLE SOCIAL bilisations en cours	350 000 € 350 000 €
AP18.F / 201806 <i>Dépenses :</i>	AIRE DE GRAND PASSAGE GDV	100 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations of Chapitre 23 – Immobilisations of Chapitre 24 – Immobilisations of Chapitre 24 – Immobilisations of Chapitre 25 – Immobilisations of		50 000 € 50 000 €
SPORTS		
AP17.I / 201711 <i>Dépenses :</i> Chapitre 23 – Immo <i>Recettes :</i> Chapitre 13 – Subver		500 000 € 500 000 € 1 904 000 €
AP18.G / 201807 <i>Dépenses :</i>	PLATEAU D'EVOLUTION COURCON	50 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations of Chapitre 23 – Immobilisations of Chapitre 24 – Immobilisations of Chapitre 24 – Immobilisations of Chapitre 25 – Immobilisations of		20 000 € 30 000 €
AP18.I / 201809 <i>Dépenses :</i> Chapitre 23 – Immo	AUTRES BATIMENTS A USAGE SPORTIF bilisations en cours	241 000 € 241 000 €
TRANSITION ENERGETIQUE / M	IOBILITE	
AP18L / 201812 <i>Dépenses :</i>	TRANSITION ENERGETIQUE	199 000 €
Chapitre 20 – Immobilisations in Chapitre 204 – Subventions d'é Chapitre 21 – Immobilisations d'Apitre 23 – Immobilisations d'Apitre 23 – Immobilisations d'Appetres : Chapitre 13 – Subver	quipement corporelles en cours	21 000 € 50 000 € 113 000 € 15 000 € 50 000 €
AMENAGEMENT / GEMAPI		
AP17.Q / 201719 <i>Dépenses :</i> Chapitre 20 – Immo	PLUI / PLU COMMUNAUX bilisations incorporelles	210 000 € 210 000 €
AP18J / 201810	PAPI / GEMAPI	200 000 €
Dépenses: Chapitre 20 – Immobilisations i Chapitre 204 – Subventions d'é Chapitre 23 – Immobilisations o Recettes: Chapitre 13 – Subvei	quipement en cours	98 000 € 36 000 € 66 000 € 24 000 €
DEPENSES COURANTES		
AP18.0 / 201815 <i>Dépenses :</i>	NOUVEAUX SERVICES TECHNIQUES	418 800 €
Chapitre 21 – Immobilisations of Chapitre 23 – Immobilisations of Chapitre 24 – Immobilisations of Chapitre 25 – Immobilisations of		268 800 € 150 000 €
AP17.B / 201704 <i>Dépenses :</i> Chapitre 23 – Immo	MATERIEL NON ROULANT bilisations en cours	10 000 € 10 000 €
AP17.C / 201705 <i>Dépenses :</i> Chapitre 21 – Immo	MATERIEL ROULANT bilisations corporelles	212 000 € 212 000 €
AP17.S / 201721 <i>Dépenses :</i> Chapitre 23 – Immo	DIVERS TRAVAUX bilisations en cours	10 000 € 10 000 €
AP17.H / 201710 <i>Dépenses :</i> Chapitre 21 – Immo	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE bilisations corporelles	92 000 € 92 000 €
AP18.K / 201811 <b>Dépenses :</b> Chapitre 23 – Immo	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES bilisations en cours	140 000 € 140 000 €

AP17.L / 201714 <i>Dépenses :</i> Chapitre 20 – Immob	LOGICIELS ilisations incorporelles	163 740 € 163 740 €
AP17.M / 201715 <i>Dépenses :</i> Chapitre 21 – Immob	MATERIEL ET EQUIPEMENTS SPORTIFS ilisations corporelles	15 000 € 15 000 €
AP17.N / 201716 <i>Dépenses :</i> Chapitre 20 – Immob	ETUDES DIVERSES ilisations incorporelles	38 000 € 38 000 €
AP17.0 / 201717 <b>Dépenses :</b>	VOIRIE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	105 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations of Chapitre 23 – Immobilisations er		20 000 € 85 000 €
AP17.T / 201722 <i>Dépenses :</i> Chapitre 21 – Immob	SITES TOURISTIQUES ilisations corporelles	22 000 € 22 000 €
AP17.Y / 201727 <i>Dépenses :</i> Chapitre 23 – Immob	BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC ilisations en cours	50 000 € 50 000 €
AP18.N / 201814 <i>Dépenses :</i> Chapitre 204 – Subve	FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT entions d'équipement versées	472 392,94 € 472 392,94 €

Le Conseil Communautaire, par 1 abstention et 35 voix Pour, a décidé D'ADOPTER le budget principal 2018 dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 8 106 380,00 Euros. Section d'investissement : 4 862 432,94 Euros.

# 6. FINANCES – REGROUPEMENT DES BUDGETS ANNEXES ATELIERS RELAIS – IMMOBILIERS D'ENTREPRISES – SUPPRESSION BUDGET ANNEXE LA MARINA

Compte-tenu de la mise en place d'un nouveau logiciel de finances, le suivi analytique des différents bâtiments immobiliers mis en location est désormais rendu possible. Afin de simplifier le suivi financier de ces opérations de même nature, il est proposé de fusionner l'ensemble des budgets annexes en un seul nommé «Immobilier d'Entreprises », soit :

- Ateliers-relais les cerisiers,
- Atelier relais immobilier d'entreprise,
- Zone Commerciale Charron,

Par conséquent, la fusion s'entend comme maintien du budget annexe « Atelier relais – immobilier d'entreprise » et incorporation des budgets annexes « Atelier relais les cerisiers » et du budget « Zone commerciale de Charron ».

D'autre part, après incorporation, il est procédé à la fermeture des budgets annexes « Atelier relais les cerisiers » et du budget « Zone commerciale de Charron ».

Enfin, il est proposé de supprimer le budget annexe « La Marina » qui ne correspond à aucun projet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER la fusion des budgets annexes Ateliers-relais les cerisiers, Atelier-relais immobilier d'entreprise et Zone Commerciale Charron en un seul budget annexe dont l'intitulé est modifié en « Immobilier d'Entreprises », DE VALIDER la fermeture des budgets annexes « Atelier relais les cerisiers », du budget « Zone commerciale de Charron » et « La Marina ».

# 7. FINANCES - VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2018

Présentation au Conseil des projets de Budgets annexes 2018 :

Budget Environnement-Déchets.	
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	<i>2 582 850 €</i>
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 435 850 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	67 000 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	50 000 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	30 000 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 70 – Prestations	2 582 850 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>	
Aucune prévision inscrite	

# **RECETTES**

Aucune prévision inscrite

Addute prevision institte	
Budget des Maisons de l'Enfance.	
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 480 110,00 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	211 811 €
Chapitre 012 – Charges personnel, frais assimilés	1 259 199 €
Chapitre 042 - Amortissements	9 100 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 013 – Atténuations de charges	50 000 €
Chapitre 70 – Produits des services	175 000 €
Chapitre 74 – Dotations participations	860 110 €
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	395 000 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	9 100 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	7 100 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 040 – Amortissements des immo.	9 100 €
Budget du Pôle Nature.	
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	226 500 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	37 500 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	188 000 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	1 000 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 013 – Atténuations de charges	0 €
Chapitre 70 – Produits des services	41 500 €
Chapitre 74 – Dotations participations	80 000 €
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	105 000 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	
Aucune prévision inscrite	
RECETTES	
Aucune prévision inscrite	
Budget <b>Prodélec</b> (photovoltaïque)	
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	50 000 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	50 000 €
<u>RECETTES</u>	50,000,5
Chapitre 70 – Produits des services	50 000 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	
Aucune prévision inscrite	
<u>RECETTES</u>	
Aucune prévision inscrite	
Budget des Ateliers Relais- immobilier d'entreprises.	
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	397 520 €
T - SECTION DE FONCTIONNEMENT	331 320 t

51 720 €

35 800 € 310 000 €

<u>DEPENSES</u> Chapitre 011 - Charges à caractère général

Chapitre 66 - Charges financières Chapitre 042 – Opérat° d'ordre de transfert entre section

<u>RECETTES</u>	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	197 520 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	200 000 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	949 000 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues  • AP18Q / 201817 HOTEL D'ENTREPRISES ST SAUVEUR	1 000 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles  • AP17W / 201725 ZONE COMMERCIALE CHARRON	55 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles  • AP18B / 201802 MAGASIN DE PRODUCTEURS FERMIERS	62 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours  • AP18L / 201818 LA PENISSIERE 1	500 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours  • AP18P / 201819 DIVERS TRAVAUX BATIMENTS LOUES	150 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	10 000 €
Chapitre 16 - Emprunts	151 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles <u>RECETTES</u>	20 000 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	20 000 €
Chapitre 16- Emprunts	615 500 €
Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçues	3 500 €
Chapitre 040 – Opérat° d'ordre de transfert entre section	310 000 €
Budget de la zone de Beauvallons.	
<i>I - SECTION DE FONCTIONNEMENT</i> <u>DEPENSES</u>	200 000 €
Chapitre 65 - Autres charge de gestion courante <u>RECETTES</u>	200 000 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels  II - SECTION D'INVESTISSEMENT	200 000 €
<u>DEPENSES</u>	
Aucune prévision inscrite	
<u>RECETTES</u>	
Aucune prévision inscrite	
Budget zone d'activités intercommunale de Saint François	
<i>I - SECTION DE FONCTIONNEMENT</i> <u>DEPENSES</u>	310 000 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	128 000 €
Chapitre 66 - Charges financières	8 000 €
Chapitre 042 – Variation des encours	166 000 €
Chapitre 043 - Opérations d'ordre entre sections  RECETTES	8 000 €
Chapitre 70 – Produits des services, ventes	166 000 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	136 000 €
Chapitre 043 - Opérations d'ordre entre sections	8 000 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	166 000 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	136 000 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	30 000 €
RECETTES  Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	166 000 €
Budget de la zone d'activités intercommunale des Cerisiers (Villedoux)	
budget de la zone d'activités interconfinidate des censiers (villedoux)	
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT <u>DEPENSES</u>	13 200 €
	<i>13 200 €</i> 6 600 € 6 600 €

RECETTES	
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 600 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	6 600 €
,	
II - SECTION D'INVESTISSEMENT	6 600 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	6 600 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	6 600 €
Budget de la zone d'activités intercommunale de Ferrières - Saint Sauveur	
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 000 000 €
DEPENSES	, 555 555 5
Chapitre 011 - Charges à caractère général	500 000 €
Chapitre 042 – Variation des encours	500 000 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés	500 000 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	500 000 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT	500 000 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	500 000 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	500 000 €
Budget de la zone de Beauvallons II.	
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	886 400 €
DEPENSES	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	443 200 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	443 200 €
DECETTES	

443 200 €

443 200 €

443 200 €

443 200 €

443 200 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

**DEPENSES** 

**RECETTES** 

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections

- d'adopter le budget annexe Environnement Déchets qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement : 2 582 850 €
 ✓ Section d'investissement : 0 €

- d'adopter le budget annexe Maisons de l'Enfance qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement : 1 480 110 €
 ✓ Section d'investissement : 9 100 €

- d'adopter le budget annexe Pôle Nature qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement : 226 500 €
 ✓ Section d'investissement : 0 €

- d'adopter le budget annexe Prodélec qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement : 50 000 €
 ✓ Section d'investissement : 0 €

- d'adopter le budget annexe **Ateliers Relais - Immobilier d'entreprises** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement : 397 520 €
 ✓ Section d'investissement : 949 000 €

- d'adopter le budget annexe Zone de Beauvallon qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement : 200 000 €

✓ Section d'investissement : 0 €

- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de Saint François qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit:

310 000 € Section de fonctionnement : ✓ Section d'investissement : 166 000 €

- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités des Cerisiers (Aménagement Villedoux) qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement : 13 200 € ✓ Section d'investissement : 6 600 €

- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de Ferrières - Saint Sauveur qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit:

✓ Section de fonctionnement : 1 000 000 € ✓ Section d'investissement : 500 000 €

- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de Beauvallons II qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit:

> Section de fonctionnement : 886 400 € Section d'investissement : 443 200 €

- d'autoriser son Président à demander les subventions nécessaires à l'équilibre des opérations inscrites aux différents budgets annexes, auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental ainsi qu'au titre des fonds structurels, des fonds Etat.

Monsieur VENDITTOZZI est absent au moment du vote

### FINANCES - MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - CREDITS DE PAIEMENT

Afin de favoriser la gestion pluriannuelle des investissements et améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme, il a été créé, et modifié, des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement.

La liste des AP/CP est définie comme suit :

IOMIE	<i>,</i> TOI		46
11 16/11-	, ,,,,,	IKIZN	ль

Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
ESPACE CO-WORKING MARANS	550 000 €			
sations corporelles		40 000 € 360 000 € 150 000 €		
LA BRIQUETERIE – Immobilisations en cours	800 000 €	200 000 €	400 000 €	200 000 €
TOURISME FLUVESTRE	253 000 €			
		75 000 € 25 000 €	75 000 € 25 000 €	33 000 € 20 000 €
	ESPACE CO-WORKING MARANS sations incorporelles sations corporelles sations en cours  LA BRIQUETERIE — Immobilisations en cours	ESPACE CO-WORKING MARANS 550 000 €  sations incorporelles sations corporelles sations en cours  LA BRIQUETERIE 800 000 €  TOURISME FLUVESTRE 253 000 €  sations corporelles	ESPACE CO-WORKING MARANS       550 000 €         sations incorporelles       40 000 €         sations corporelles       360 000 €         sations en cours       150 000 €         LA BRIQUETERIE       800 000 €         Immobilisations en cours       200 000 €         TOURISME FLUVESTRE       253 000 €         sations corporelles       75 000 €	ESPACE CO-WORKING MARANS 550 000 €  sations incorporelles 40 000 € sations corporelles 360 000 € sations en cours 150 000 €  LA BRIQUETERIE 800 000 €  TOURISME FLUVESTRE 253 000 €  sations corporelles 75 000 € 75 000 €

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
201804 / AP18D <i>Dépenses :</i>	POLE DE SERVICE DE FERRIERES	4 850 000 €			
Chapitre 20 - Immobili	sations incorporelles		50 000 €	600 000 €	2 100 000 €
Chapitre 23 – Immobil	isations en cours		150 000 €	900 000 €	1 050 000 €
201805 / AP18E	POLE SOCIAL	650 000 €			
<i>Dépenses :</i> Chapitre 23	B – Immobilisations en cours		350 000 €	300 000 €	
201806 / AP18F <i>Dépenses :</i>	AIRE DE GRAND PASSAGE GDV	100 000 €			
Chapitre 21 – Immobil Chapitre 23 – Immobil	•		50 000 € 50 000 €		

**SPORTS** 

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
	GYMNASE DE MARANS 3 – Immobilisations en cours – Subventions d'investissement	3 200 000 €	500 000 € 1 904 000 €	1 500 000 €	1 200 000 €
201807 / AP18G <i>Dépenses :</i>	PLATEAU D'EVOLUTION COUR	CON 250 000 €			
Chapitre 21 – Immobil Chapitre 23 – Immobil			20 000 € 30 000 €	50 000 € 100 000 €	20 000 € 30 000 €
201809 / AP18I <i>Dépenses :</i> Chapitre 23	AUTRES BATIMENTS A USAGE 3 – Immobilisations en cours	SPORTIF 281 000 €	241 000 €	20 000 €	20 000 €
		ENERGETIQUE / MOBI	ILITE		
N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
201812 / AP18L <i>Dépenses :</i>	TRANSITION ENERGETIQUE	280 000 €			
Chapitre 20 - Immobil			21 000 €	20 000 €	11 000 €
Chapitre 204 – Subver Chapitre 21 – Immobil Chapitre 23 – Immobil	isations corporelles isations en cours		50 000 € 113 000 € 15 000 €	30 000 €	20 000 €
Recettes: Chapitre 13	- Subventions d'investissement		50 000 €		
		AGEMENT / GEMAPI			
N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
201719 / AP17.Q <i>Dépenses :</i> Chapitre 20	PLUI / PLU COMMUNAUX O – Immobilisations incorporelles	445 000 €	210 000 €	235 000 €	
201810 / AP18J <i>Dépenses :</i>	PAPI / GEMAPI	600 000 €			
Chapitre 20 – Immobil Chapitre 204 – Subver			98 000 € 36 000 €	98 000 € 36 000 €	98 000 € 36 000 €
Chapitre 23 – Immobil			66 000 € 24 000 €	66 000 €	66 000 €
	DEPE	NSES COURANTES			
N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
201815 / AP18.0 <i>Dépenses :</i>	NOUVEAUX SERVICES TECHNI	QUES 418 800 €			
Chapitre 21 – Immobil Chapitre 23 – Immobil			268 800 € 150 000 €		
201702 / AP17.B <i>Dépenses</i> : Chapitre 23	MATERIEL NON ROULANT 3 – Immobilisations en cours	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
201703 / AP17.C <i>Dépenses</i> : Chapitre 2	MATERIEL ROULANT 1 – Immobilisations corporelles	262 000 €	212 000 €	25 000 €	25 000 €
201719 / AP17.S <i>Dépenses :</i> Chapitre 23	DIVERS TRAVAUX 3 – Immobilisations en cours	10 000 €	10 000 €		
201808 / AP17.H <i>Dépenses :</i> Chapitre 2	MOBILIER ET MATERIEL INFOI 1 – Immobilisations corporelles	RMATIQUE 112 000 €	92 000 €	10 000 €	10 000 €
201711 / AP18.K <i>Dépenses :</i> Chapitre 23	BATIMENTS ADMIN ET TECHN 3 – Immobilisations en cours	IIQUES 166 000 €	140 000 €	13 000 €	13 000 €
201712 / AP17.L <i>Dépenses :</i> Chapitre 20	LOGICIELS O – Immobilisations incorporelles	163 740 €	163 740 €		
201713 / AP17.M <i>Dépenses :</i> Chapitre 2	MATERIEL ET EQUIPEMENTS : 1 – Immobilisations corporelles	SPORTIFS 45 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
201714 / AP17.N <i>Dépenses :</i> Chapitre 20	ETUDES DIVERSES  – Immobilisations incorporelles	68 000 €	38 000 €	15 000 €	15 000 €
201715 / AP17.0 <i>Dépenses :</i>	VOIRIE DES EQUIP COMMUNA	UTAIRES 105 000 €			
Chapitre 21 - Immobil			20 000 €		

201720 / AP17.T SITES TOURISTIQUES 39 000 € Dépenses: Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 22 000 € 8 000 € 8 000 € 201725 / AP17.Y **BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC** 90 000 € Dépenses: Chapitre 23 - Immobilisations en cours 50 000 € 20 000 € 20 000 € 201814 / AP18.N FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 472 393 € Dépenses: Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées 472 392,94 € **TOTAL BUDGET PRINCIPAL** 4 656 433 € 5 022 000 € 14 252 433 € 4 573 000 € **BUDGET ANNEXE ZC DE L'AUNIS** N° AP Libellé de l'opération Montant de l'AP **CP 2018 CP 2019 CP 2020** AP17.V REHABILITATION DE LA ZONE 1 125 000,00 €: 500 000 € 625 000 € **BUDGET ANNEXE ZA BEAUVALLONS II** N° AP Montant de l'AP **CP 2018 CP 2020** Libellé de l'opération **CP 2019 ACQUISITION DE TERRAINS** AP18.M 48 000 €: 48 000 € **AP17.S DIVERS TRAVAUX** 29 200 €: 29 200 € AP17.Q2 REHABILITATION DE LA ZONE 250 000 €: 150 000 € 100 000 € **AP17.R** PERMIS D'AMENAGER POIRAUDEAU 216 000 €: 216 000 € **BUDGET ANNEXE ZA SAINT FRANCOIS** N° AP Libellé de l'opération Montant de l'AP **CP 2018 CP 2019 CP 2020** AP18.R **DIVERS TRAVAUX** 120 000 € 120 000 €: **BUDGET ANNEXE ZA DE VILLEDOUX** N° AP Libellé de l'opération Montant de l'AP **CP 2018 CP 2019 CP 2020** AP17.X **DIVERS TRAVAUX** 14 000 €: 6 000 € 4 000 € 4 000 € **BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES** N° AP Libellé de l'opération Montant de l'AP **CP 2018 CP 2019 CP 2020** MAGASIN DE PRODUITS FERMIERS 201802 /AP18.B 605 000 € Dépenses: Chapitre 23 - Immobilisations en cours 255 000 € 350 000 € 201725/AP17.W **ZC DE CHARRON** 62 000 € Dépenses : Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 62 000 € HOTEL D'ENTREPRISE ST SAUVEUR 201817/AP18.Q 55 000 € Dépenses : Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles 55 000 € 201818/AP18.L LA PENISSIERE N°1 150 000 € Dépenses : Chapitre 23 - Immobilisations en cours 150 000 € 201819/AP18.P **DIVERS TRAVAUX BATIMENTS LOUES** 30 000 € Dépenses : Chapitre 23 - Immobilisations en cours 10 000 € 10 000 € 10 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé D'OUVRIR de nouvelles AP/CP résultant de projets nouveaux, DE REGROUPER des AP/CP qui constituent des natures de dépense de même ordre, DE VALIDER le changement d'intitulé de certaines AP/CP, DE VALIDER les autorisations de programme ainsi modifiées et DE VALIDER la répartition des crédits de paiement.

Les AP/CP sont votés au niveau des opérations d'équipement. Elles annulent et remplacent les AP/CP votées lors du conseil communautaire du 24 janvier 2018.

#### 9. FINANCES – DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS AMORTISSABLES

La Communauté, vu son nombre d'habitants, est tenue d'amortir ses investissements. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, celui-ci s'effectue selon les conditions suivantes :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises);
- la méthode retenue est la méthode linéaire ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Il est proposé les durées d'amortissement suivantes :

Immobilisations	Durées d'amortissement
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'études non suivi de réalisation	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Frais d'insertion non suivi de réalisation	2 ans
Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	5 ans
Subventions d'équipement versées aux personnes de droit public finançant des biens	5 ans
Subventions d'équipement versées aux personnes de droit public finançant des biens	5 ans
Subventions d'équipement versées aux personnes de droit public finançant des biens	15 ans
Logiciel	2 ans
Etudes (imputables au compte 202)	10 ans
Bâtiments	25 ans
Petit équipement et outillage d'atelier	2 ans
Voiture	5 ans
Camion et véhicule industriel	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	5 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipements garages et ateliers	10 ans
Equipements des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	30 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans

Concernant les acquisitions dont le prix le prix unitaire est inférieur à 500 € doit normalement être mandatée en section de fonctionnement. Toutefois, il est possible de mandater ces biens en investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER les durées d'amortissement proposées et D'AUTORISER le Président à mettre en œuvre ces durées d'amortissement dans le cadre de la gestion comptable de la collectivité

## 10. FINANCES - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS - COMMUNE DE TAUGON

La commune de Taugon a déposé un dossier de demande de fonds de concours dans le cadre de son projet de travaux de réhabilitation des sols de l'Ecole. Le montant de l'opération est estimé à 10 926,27 € HT.

Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 3 551,18 €, représentant 50% du reste à financer par la commune. Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 3 551,18 € peut donc être accordée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé D'ATTRIBUER à la Commune de Taugon le fonds de concours suivant : réhabilitation des sols de l'Ecole : 3 551,18 euros.

# 11.. FINANCES - GYMNASE MARANS - PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION DETR, DSIL

Par délibération du 20 décembre 2017, la CdC Aunis Atlantique a validé le choix d'un maitre d'œuvre pour le second gymnase de Marans. Il a rendu l'Avant-Projet Sommaire (APS) qui a notamment pour objet d'affiner le chiffrage financier du projet. Par conséquent, le plan de financement s'établit désormais comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Type de dépenses	Montant HT	Type de Recettes (financeurs)	Montant HT
Travaux extérieurs	248 000 €	DSIL "contrats de ruralité"	549 000 €
Clos et couvert	1 366 000 €	DETR	595 000 €
Second œuvre / finition	292 000 €	Conseil Départemental	760 000 €
Second œuvre /Equipements	27 000 €	Autofinancement	476 000 €
Fluides	447 000 €		
TOTAL	2 380 000 €	TOTAL	2 380 000 €

Il est proposé de solliciter, au titre du contrat de ruralité défini pour l'année 2018 et sur la base de ce nouveau plan de financement, le financement du projet dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER le plan de financement ci-dessus exposé et D'AUTORISER le Président à solliciter la subvention au titre de la DETR et de la DSIL et dans le cadre général du contrat de ruralité,

Départ de Mme ROCHETEAU

# 12. RESSOURCES HUMAINES - REORGANISATION DES SERVICES CONDUISANT A LA CREATION DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La poursuite administrative de la réorganisation des services de la Collectivité impacte, notamment, la modification du tableau des effectifs :

### Réorganisation du service Communication :

- \*Impact sur le personnel:
- 1 poste d'Adjoint Administratif Catégorie C
- → Création de l'emploi « Assistant(e) de Communication »

Cette création n'impacte pas le tableau des effectifs puisque le nombre de postes « fonctionnaires » ouverts sur ce grade est suffisant.

#### Création des emplois suivants :

# Fonctionnaires suivants:

-	Ingénieur Principal	1 poste
-	Attaché	3 postes
-	Rédacteur	1 poste
-	Technicien	1 poste
-	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35 <sup>ème</sup> )	1 poste
-	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	2 postes
-	Auxiliaire de Puériculture Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste

#### Non Titulaires suivants:

-	Rédacteur Marché Public – Catégorie B	1 poste
-	Directeur Pôle Ressources – Catégorie A	1 poste
-	Chargé de Développement touristique – Catégorie A	1 poste
-	Directeur de Pôle Développement Territorial – Catégorie A	1 poste
-	Responsable d'Ingénierie de Projet - Catégorie A	1 poste

En raison d'une part, d'une réorganisation de service et d'autre part, des avancements de grade de certains agents libérant les postes des grades inférieurs, il a été proposé à l'assemblée,

#### • POUR LES FONCTIONNAIRES

**La création** de 9 emplois détaillés ci-avant, permanents à temps complet, à raison de 35/35<sup>ème</sup> et 1 emploi permanent à temps non complet à raison de 28/35ème

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14 mars 2018 :

Filière/Grades	Catégories	Ancien Effectif	Nouvel Effectif	TC/TNC
Administrative				
Attaché	Α	11	14	TC
Rédacteur	В	4	5	TC
Médico-Sociale				
Auxiliaire Puériculture Principal 1 <sup>ere</sup> classe	С	2	3	TC
Technique				
Ingénieur Principal	Α	3	4	TC
Technicien	В	2	3	TC
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	С	0	1	TNC (28/35 <sup>ème</sup> )
Animation				
Adjoint d'Animation principal 2 <sup>eme</sup> classe	С	1	3	TC

#### POUR LES NON TITULAIRES

**♦ La création** de 6 emplois détaillés ci-avant, permanent à temps complet, à raison de 35/35 ème

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14 mars 2018 :

Filière/Grades	Catégories	Ancien Effectif	Nouvel Effectif	TC/TNC
Administrative				
Directeur Pôle Ressource	Α	0	1	TC
Directeur Pôle Développement Territorial	А	0	1	TC
Chargé de Développement Touristique	А	0	1	TC
Rédacteur marchés publics	В	0	1	TC
Technique				
Rédacteur marchés publics	В	0	1	TC
Responsable Ingénierie de Projets	Α	0	1	TC

- Directeur Pôle Ressource : la rémunération en lien avec le profil recherché pourra faire référence à la grille des attachés territoriaux OU à la grille des attachés principaux territoriaux.
- Directeur Pôle développement Territorial: la rémunération en lien avec le profil recherché pourra faire référence à la grille des attachés territoriaux OU à la grille des attachés principaux territoriaux.
- Chargé de Développement touristique : la rémunération en lien avec le profil recherché pourra faire référence à la grille des attachés territoriaux.
- Responsable Ingénierie de projet : la rémunération en lien avec le profil recherché pourra faire référence à la grille des Ingénieurs principaux OU à la grille des Ingénieurs.
- Rédacteur marchés publics : la rémunération en lien avec le profil recherché pourra faire référence à la grille des Rédacteurs OU des Techniciens Territoriaux.

Les modalités de recrutement s'effectueront selon les conditions statutaires propres à la fonction publique territoriale.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER les différentes évolutions d'organisation et les créations de poste associées, DE VALIDER la modification du tableau des emplois comme proposé en annexe et AUTORISE son Président à procéder aux recrutements selon les dispositions propres à la fonction publique territoriale.

#### 13. SCOT COMMUN - PARTICIPATION 2018 - AVANCES

Le Syndicat Mixte du SCOT La Rochelle-Aunis a arrêté la contribution pour les trois EPCI membres. La cotisation 2018 des collectivités membres s'élève à 1,30€ par habitant sur la base de la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour des raisons de trésorerie, le Syndicat Mixte demande que soit procédé à un versement de la contribution en trois appels de fonds définis comme suit :

		Modalités d'appel		
Collectivités membres	Cotisation 2018 1,30€/hab	Appel de fonds févr-18 1° acompte 50%	Appel de fonds juin-18 2 <sup>èma</sup> acompte 30%	Appel de fonds oct-18 3 <sup>am</sup> acompte 20%
Communauté de Communes Aunis Atlantique	38 647,70 €	19323,85€	11 594,31 €	7729,54€
Communauté de Communes Aunis Sud	41 525,90 €	20 762,95 €	12 457,77€	8 305,18 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	224 706,30€	112 353,15€	67 411,89€	44941,26€
TOTAL	304 879,90€	152 439,95€	91 463,97 €	60975,98€

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER l'étalement des fonds comme défini dans le tableau ci-dessus.

# 14. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ACHAT BATIMENT BEAUX VALLONS SAINT SAUVEUR D'AUNIS

Dans le cadre de son développement d'activité en France, la société CATANA GROUP souhaite louer à la CdC Aunis Atlantique l'actuel bâtiment des services techniques situé sur la ZI de la Pénissière à MARANS (1 500 m2) et la CdC souhaite répondre favorablement à cette demande.

Par conséquent, un bâtiment pouvant accueillir les services techniques de la CDC a été recherché, notamment au cœur de la Zone d'Activité de Beaux Vallons à Saint-Sauveur d'Aunis afin d'assurer la proximité avec le futur pôle de service. Un bâtiment de 280 m² apparait idéal pour cette implantation des services techniques même si un agrandissement sera nécessaire. Une proposition d'acquisition pour un montant de 230 000 € a été acceptée par les gérants de la SCI.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER l'acquisition du terrain et du bâtiment construit sur la commune de Saint-Sauveur d'Aunis pour un montant maximal de 230 000 €, hors frais de notaire et droits de mutation.

# 15. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - BRIQUETTERIE - COGESTION DU SITE - BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LA COMMUNE DE LA GREVE SUR MIGNON FINANCES -

La Commune de La Grève Sur Mignon est propriétaire sur sa commune d'un ancien site industriel d'exception nommé « La Briqueterie ». Le développement du site de la Briqueterie est inscrit dans le projet de territoire ainsi que dans le schéma de développement économique pour y créer un Pôle structurant de développement économique et touristique en valorisant le patrimoine.

Pour ce faire, un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) a été élaboré conjointement entre les élus de la commune, de la CDC, sous l'éclairage de Maître BAUDRY, avocat et de Madame ROMY, technicienne du Parc Naturel du Marais Poitevin. Ce BEA définit les clauses contractuelles entre le bailleur (Commune) et l'emphytéote (CDC), prescrit une gouvernance conjointe entre les deux parties et définis les engagements financiers (notamment les projets en cours et la redevance annuelle).

La ou les destinations du lieu, qui reste(nt) à définir, doivent respecter plusieurs ambitions résumées ci-après :

- Poursuivre l'opération d'intérêt général de restauration, d'équipements, d'aménagement et de développement du site de la Briqueterie
- Développer et de faire vivre le site dans le cadre du projet de territoire de la CDC
- Mettre à profit les compétences de la CDC en matière de développement économique et touristique, d'animations diverses, d'actions sociales et culturelles...pour poursuivre notamment les actions dans le cadre de la transition énergétique, du développement durable, de l'écohabitat et de la valorisation des ressources naturelles.
- Faire vivre le site et l'animer, plus particulièrement en période estivale.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé D'APPROUVER le projet de Bail Emphytéotique Administratif, DE VALIDER la gouvernance proposée, D'AUTORISER le Président à inscrire au budget de la communauté le montant des travaux pluriannuels prévus dans le cadre du contrat de ruralité et de la redevance annuelle et D'AUTORISER le Président à signer le présent Bail Emphytéotique Administratif

Monsieur NEAU est sorti au moment du vote

#### 16. VIE SOCIALE - CONTRAT LOCAL DE SANTE - SIGNATURE DE LA LETTRE DE CADRAGE

Le Contrat Local de Santé a pour objet la consolidation des partenariats locaux sur les questions de santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé « un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Afin de valoriser les actions mises en œuvre par nos partenaires, mieux connaître l'état de santé de la population et construire des réponses locales, il est proposé l'engagement de la CdC dans cette démarche à travers la signature de la lettre de cadrage.

L'engagement de la collectivité consiste en trois phases :

- Une phase de diagnostic santé social par l'Observatoire Régional de Santé,
- La définition des priorités,
- La programmation des actions visant à améliorer l'état de santé de la population du territoire.

Cette dernière phase sera suivie de de la signature du Contrat Local de Santé et de la mise en œuvre des actions par l'ensemble des partenaires.

Cela pourra engendrer une modification des statuts communautaires pour rattacher le Contrat locale de santé à la compétence facultative action sociale d'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé D'AUTORISER le Président à signer la lettre de cadrage avec l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture.

Monsieur BOUHIER est sorti au moment du vote

#### 17. TEPOS - COMITE CONSULTATIF CITOYEN - CREATION

En cohérence avec son programme d'action et les engagements de la charte des territoires TEPOS (annexe 4 de la convention TEPOS avec l'ADEME), la CdC Aunis Atlantique souhaite développer et structurer ses relations avec la population de son territoire afin de partager et d'échanger sur les guestions de transition énergétique.

Suite aux travaux de la commission Environnement Développement Durable et Tourisme, il est proposé la création d'un comité consultatif citoyen.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER la création du comité consultatif citoyen et D'AUTORISER le Président à valider la composition du comité consultatif citoyen,

#### 18. TEPOS - COMITE CONSULTATIF CITOYEN - DESIGNATION DES MEMBRES DU COLLEGE ELU

La charte de fonctionnement du Comité consultatif citoyen prévoit la création d'un collège des élus communautaires, composé de la vice-présidente en charge de l'environnement et de deux élu(e)s titulaires membres de la commission environnement, désigné(e)s par le Conseil Communautaire.

Il convient de désigner ces deux élus : Madame Mauricette MAINGOT et Monsieur Michel MAITREHUT se portent candidat.

En l'absence d'autres candidats, Monsieur le Président propose de procéder à la nomination de ces représentants sans avoir recours au vote à bulletin secret, en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, mais par un vote à mains levée.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de ne pas recourir à la procédure du scrutin secret.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE DESIGNER Madame Mauricette MAINGOT et Monsieur Michel MAITREHUT, représentants du collège Elu au sein du Comité consultatif citoyen.

# 19. PCAET – LANCEMENT DE L'ELABORATION DU PCAET ET DE SON EVOLUTION ENVIRONNEMENT STRATEGIE – DECLARATION D'INTENTION

La transition énergétique dans les territoires, encadrée depuis 2010 par la loi « grenelle 2 », a été précisée et renforcée à l'échelle intercommunale par la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte. Désormais, tous les EPCI à fiscalité propre, existants au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et regroupant plus de 20.000 habitants doivent élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial au plus tard le 31 décembre 2018.

Le PCAET est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle qui concerne tous les secteurs d'activité. Le PCAET poursuit 2 objectifs :

- ✓ réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) volet atténuation
- adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminue les impacts volet vulnérabilité

Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif d'évaluation. Il fait l'objet d'un rapport intermédiaire 3 ans après son adoption. Dans le cadre de son élaboration, un comité technique et un comité de pilotage seront définis afin de construire et de valider les étapes du projet de PCAET.

Le PCAET doit être accompagné d'une Evaluation Environnementale Stratégie (EES). Elle se traduit par la rédaction d'un rapport environnemental soumis à l'avis de l'autorité environnementale et à la consultation du public. Enfin, avant son adoption en Conseil communautaire, le projet de PCAET est soumis pour avis au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE LANCER l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

### 20. PAPI NORD AUNIS - PAPI VENDEE SEVRE AUTIZE - SIGNATURES CONVENTIONS FINANCIERES

La Commission Mixte Inondation qui s'est réunie le 14 décembre 2017 a émis un avis favorable au programme d'actions (études, travaux, ...) des PAPI de la baie de l'Aiguillon (PAPI Nord Aunis, PAPI Vendée Sèvres Autize et PAPI Basin du Lay). Cette labellisation correspond également à un accord de principe collectif de financement du programme par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit Fonds Barnier, dans la limite des critères

d'éligibilité réglementaires. Ce fonds, principalement alimenté par une part des primes de la couverture du risque de catastrophes naturelles figurant dans les contrats d'assurance, devrait couvrir 40% du montant global du PAPI.

Les opérations de l'avenant PAPI Nord Aunis seront engagées sur la période 2019-2023. Le coût de l'avenant est évalué à 4 560 880 euros HT. Ce cout, ajoute au montant déjà labellise (8 487 133 € HT), porte le coût du PAPI du Nord Aunis a 13 048 013 € HT et le montant global du PAPI a 13 207 473 € TTC.

Ces différentes actions sont inscrites dans une convention financière qui récapitule les engagements des différents partenaires (Etat, Régions, Départements, Communauté d'Agglomération, Communautés de Communes, Syndicats, Communes, ....).

On peut citer parmi les principales actions :

#### **PAPI Nord Aunis**

- \* mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité pour les habitations et les entreprises,
- \* confortement et de rehausse de la dique de 1er rang au nord de la commune de Charron,
- \* adoucissement et protection du pied de berge de la dique Sud du canal évacuateur,
- \* nivellement sur les points bas de la digue nord du canal maritime,
- \* protection des ouvrages hydrauliques contre les surverses,

#### PAPI Vendée Sèvre Autise

- \* confortement et rehausse des diques de Mouillepieds, du petit Mouillepieds et Marais Sauvage,
- \* confortement et rehausse des digues de la Renaissance, du canal de Vix au canal évacuateur,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER les conventions financières.

Départ de Monsieur BOUHIER

# 21. MOTION ALTERNATIVE A831

Sur proposition de Madame Frédérique TUFFNELL, Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Charente-Maritime, Monsieur le Président a donné lecture d'une motion intitulée « voie rapide Rochefort / Fontenay le Comte ».

Le Conseil Communautaire, par 10 voix Pour, 19 voix Contre et 5 Abstentions, a décidé DE NE PAS VOTER la motion présentée.

#### 22. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 15 novembre 2017, le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Bureau ou le Président à chaque utilisation.

#### **Décisions du Président**

- ⇒ 29/01/2018-DEC2018-004: Afin de faire face à l'augmentation du nombre de consultations et de l'obligation imposée par la législation de passer à la dématérialisation totale des marchés publics à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, le service Commande publique a souhaité se doter d'un logiciel Marchés Publics et d'une plateforme de dématérialisation associée. Ainsi le Président a signé un marché négocié d'acquisition d'un outil MARCOWEB et de la plateforme AWS pour une durée de 3 ans avec la société AGYSOFT pour un montant estimé de 21 380 euros HT.
- ⇒ 02/02/2018-DEC2018-005: Afin d'améliorer la visibilité et l'accès des zones d'activités sur le territoire, il a été décidé de renforcer la signalétique directionnelle d'accès de zones sur les routes départementales. Le Président a signé un marché accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise Signaux Girod de 1 an sans minimum et avec un maximum de 23 000 euros HT.
- ⇒ 02/02/2018-DEC2018-006: Pour faire suite à la demande de la SCI QUALITY IMMO, il a été décidé de vendre une parcelle de 260 m² au sein d'une parcelle ZS 281 sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis afin d'agrandir son bâtiment, au prix de 16 euros HT le m² soit 4 160 euros HT.
- ⇒ 21/02/2018-DEC2018-007 : Pour faire suite au marché de réaménagement des locaux du siège de la CdC Aunis Atlantique, il a été décidé de conclure des avenants avec certaines des entreprises :

Intitulé du lot	Entreprise	Montant H.T.	Avenant H.T.	Nouveau montant HT
Lot n°2 : Menuiseries extérieures aluminium – avenant 1	SERRURERIE LUCONNAISE -LUCON	13 866,00 €	518,00 €	14 384,00 €
Lot n°3 : Menuiseries intérieures, plâtrerie sèche, faux plafonds – avenant 1	DOUZILLE -LA ROCHELLE	10 331,67 €	172,23 €	10 503,90 €
Lot n°4 : Carrelage – faïence – avenant 2	DUCEPT RBC - FONTENAY LE COMTE	5 556,69 € (suite av 1)	- 1 349,31 €	4 207,38 €

Lot n° 5 : Peinture, revêtement de sol souple	RAFFENEAU PEINTURE – MAILLEZAIS	5 264,63 €	996,21 €	6 260,84 €
Lot n° 6 : Electricité	SYNERTEC -ST MEDARD D'AUNIS	7 360,00 €	2 253,50 €	9 613,50 €
Lot n° 7 : Plomberie – Sanitaire et ventilation	SAMSON CLIMATISATION CHAUFFAGE ET PLOMBERIE -ST MARTIN DE RE	4 942,29 €	- 717,02 €	4 225,27 €
Montant total H.T. avenants	1 873,61 € HT			

Le montant total de l'opération de réhabilitation du garage est de 60 336,97 € HT.

- ⇒ 21/02/2018-DEC2018-008: Pour faire suite à la demande de la SCI KAFOA, il a été décidé de vendre une parcelle de 942 m² sur la zone Artisanale des Cerisiers à Villedoux afin de construire un atelier de stockage de pièces automobiles, au prix de 31 792 € HT et hors frais. La présente décision est soumise à la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire.
- ⇒ 21/02/2018-DEC2018-009 : Pour faire suite à la demande de Monsieur Matthieu FONTENEAU, il a été décidé de vendre une parcelle de 923 m² sur la zone Artisanale des Cerisiers à Villedoux afin de construire un atelier de stockage et de réparation de matériel, au prix de 31 428 € HT et hors frais. La présente décision est soumise à la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire.
- ⇒ 02/02/2018-DEC2018-010: Pour faire suite à la demande de Monsieur Bruno LAGAHE, il a été décidé de vendre une parcelle de 1 492 m² sur la zone Artisanale de Beaux Vallons à Saint Sauveur d'Aunis afin de construire un atelier de stockage et d'hivernage de matériel, au prix de 23 872 € HT et hors frais. La présente décision est soumise à la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire.
- ⇒ 02/03/2018-DEC2018-011 : Pour faire suite au marché de réaménagement des locaux du siège de la CdC Aunis Atlantique, il a été décidé de conclure un avenant avec l'entreprise suivante :

Intitulé du lot	Entreprise	Montant H.T.	Avenant H.T.	Nouveau montant HT
Lot n° 6 : Electricité	SYNERTEC - 17220 ST MEDARD D'AUNIS	9 613,50 €	2 080,00 €	11 693,50 €

Le montant total de l'opération de réhabilitation du garage est de 62 416,97 € HT.

Le Conseil a pris acte de ces décisions.

# **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures 15.

Affichage le 3 Avril 2018

Le Président Jean-Pierre SERVANT